

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS

DU JEUDI 27 FEVRIER 2014

PRESENTS

B. Clot, B. Compagnon, D. Coulomb, L. Cure, N. Dallard, O. Faury, M-E. Gasnier, E. Lacombe, G. Leblanc, O. Levent, C. Mazoyer, L. Migliorini, F. Moussy, A. Moyolo, F. Pyttlik, B. Quenard, C. Ranc, C. Rivier, E. Rouit, J-N. Royer-Manoha, N. Schwoehrer, L. Serre, G. Torres, A. Vernet
A. Vialle

EXCUSES

A. Baron, A. Bonnin, M. Burel, M-C. Chosson, M. Cimaz, V. Commarmot, V. Dal Fiume, C. Dodane, M. Finiels, I. Fourel, M-F. Lebrat, R. Lemesre, G. Melo Dos Santos, T. Mouri, J-M. Paulin, J. Rémadi, M-C. Segers, C. Schuler, F. Thiery

INTRODUCTION

Accueil et ouverture de la séance par Laetitia SERRE Présidente et Alain VIALLE, vice Président de la CDAJE.

L. SERRE introduit la séance en rappelant que depuis la précédente réunion de la CDAJE, le Contrat Enfance Départemental a été signé, marquant la volonté de poursuivre le partenariat institutionnel et la continuité du travail engagé.

- L. SERRE informe les membres de la CDAJE des différents mouvements de personnel :
- l'arrivée de Annelise VERNET au ½ poste de secrétariat-assistant de la CDAJE à partir du 1^{er} mars,
 - le départ de Jules REMADI à la retraite en mars qui sera remplacé par François MARCHISIO au poste de conseiller technique en développement territorial de la CAF et de coordonnateur des RAM de l'Ardèche,
 - le départ en retraite de Dominique CHAUVET
 - le recrutement de Amélie GRESSIER sur le poste de chargée de mission Familles Rurales pour la mise en réseau des ALSH dans le Sud du Département.

A. VIALLE rappelle également le fort partenariat entre la CAF, le Conseil général et la MSA qui se traduit par la signature de la convention cadre et du Contrat Enfance Départemental. La nouvelle COG, qui sera explicitée lors de la réunion par Olivier FAURY, comporte trois ambitions fortes :

- Le développement volontariste de services aux familles qui incarnent l'universalité de la politique familiale
- Une politique de service aux allocataires répondant aux nouveaux besoins des familles
- Produire mieux en associant les administrateurs des CAF et de la caisse nationale, les équipes de direction des CAF, les agents et les allocataires aux changements

ORDRE DU JOUR

- Compte-rendu de la séance du 14/11/13..... page 2
- Actualités : Accueil à domicile, Charte Qualité, Communication page 2
- Point d'avancement sur les actions de soutien à la parentalité page 4
- Point sur la COG et les schémas sociaux départementaux page 5
- Pôle ressources Handicap : bilan 2013 et perspectives 2014 page 6
- Initiative 1 : la réforme des rythmes scolaires sur le territoire des Gorges de l'Ardèche page 7
- Initiative 2 : Le groupe passerelle EAJE/ALSH à Boulieu page 7
- Questions diverses et ordre du jour de la prochaine CDAJE page 7

COMPTE-RENDU

Le compte-rendu de la séance du 14 novembre 2013 est approuvé par l'ensemble des membres présents.

ACCUEIL A DOMICILE

La création d'un document de communication – présentation N. DALLARD

Lors de la dernière réunion de la CDAJE, la création d'un document de communication sur l'accueil à domicile pour mieux faire connaître ce service auprès des familles a été validée par la CDAJE.

Une rencontre avec les trois services de communication des institutions partenaires, CAF, Conseil général et MSA le 4 février a permis une présentation de ce projet.

Cette action débutera à partir de mars ou avril, et sera travaillée par la sous-commission « Accueil à domicile » de la CDAJE.

Réflexion à conduire au niveau institutionnel – présentation N. DALLARD

Le Conseil général a engagé une réflexion pour un accompagnement financier des familles sur la base d'un règlement d'aide départemental, en restant sur le cœur d'action du Département : les familles en situation de précarité. Ce règlement d'aide s'appuie sur les critères définis par la sous-commission, élaborés par rapport à un état des lieux de l'utilisation de ce service. Il est présenté à l'Assemblée qui le valide (avec les modifications apportées, cf. annexe 1). Il sera ensuite soumis à la validation des élus du Conseil général lors de la séance plénière du mois de juin.

Un accompagnement financier de la CAF pourra également être mis en place dans le cadre du fonds « Public et territoire » en complémentarité de ce soutien financier du CG, à envisager suite à la sortie de la lettre circulaire.

Afin d'inscrire l'accueil à domicile dans une démarche de qualité à l'instar des autres modes d'accueil de la petite enfance, un travail autour d'une annexe de la charte qualité sera à entreprendre en direction des structures proposant ce service, afin de garantir les conditions de la qualité de l'accueil (projet, qualification du personnel intervenant auprès des enfants...).

Points de discussion et de proposition des membres de la CDAJE :

- Une structure multi-accueil pourrait-elle mettre à disposition du personnel pour de l'accueil à domicile ? Cette proposition sera étudiée dans le cadre de ce travail autour de la qualité de l'accueil.
- L'accueil de l'enfant en situation de handicap : les services de PMI ne demanderont pas d'exigence particulière notamment si le handicap de l'enfant n'est pas avéré (certificat médical..).

CHARTE QUALITE

Bilan des rencontres territoriales – présentation N.DALLARD

Comme chaque année, des réunions territoriales sont organisées pour présenter le bilan de la charte qualité et les orientations de travail aux différentes structures adhérentes. Quatre réunions ont eu lieu au mois de janvier, avec une mobilisation importante des structures, des conseillers techniques CAF et des médecins PMI. Ces temps d'échanges sont reconduits chaque année et représente une rencontre indispensable des structures pour construire avec elles le bilan de l'année écoulée (*Cf. powerpoint – diapo 7*).

Précisions sur la démarche pour 2014 – présentation N. DALLARD

Pour cette année, quatre éléments de travail conjoint avec les structures sont proposés :

- Un nouvel état des lieux : sous un format simplifié, accompagné par les référents thématiques et les réseaux ;
- Une formation à la méthodologie de projets : 1 journée sur 6 territoires, animée par l'équipe CDAJE. Au mois de mai, pour une diffusion de l'appel à projet début juin.
- L'appel à projet : dépôt des projets pour le 15 octobre. Dimension pluriannuelle obligatoire (avec évaluation et financements annuels) et dimension partenariale pérennisée.
- Une nouvelle adhésion : une nouvelle période d'adhésion et les changements de gestionnaires dans le cadre du nouveau schéma de coopération intercommunale nécessite un nouvel engagement des gestionnaires dans le cadre de ce partenariat.

La thématique « Culture et petite enfance » - présentation N. DALLARD

La thématique fil rouge de la démarche qualité pour 2014/2016 est « Culture et petite enfance ». La mise en œuvre d'un projet départemental culturel, à l'appui d'une concertation avec le service culturel du CG (à venir) et les acteurs culturels de l'Ardèche, comporterait différents points :

- L'appel à projet, valorisant les initiatives de nos structures ;
 - Une journée départementale en 2016
- ⇒ Ces deux premiers points pourraient permettre de construire une programmation culturelle en 2016.
- Une création culturelle au niveau de la CDAJE, afin de valoriser les projets Charte qualité (ex : exposition photos...)

COMMUNICATION

Actions 2014 – présentation N. DALLARD

Une réunion de travail a eu lieu le 4 février avec les trois services de communication des institutions partenaires. Elle avait pour objectifs d'identifier les orientations 2014, de solliciter leurs regards sur celles-ci et d'échanger sur les modalités de mise en œuvre.

- Concevoir une publication commune dans les supports des trois partenaires.
1 thème commun et 3 clés d'entrées différentes pour une parution en simultanée (mois de septembre).

- Mettre en place des actions de communication accompagnant les travaux de la CDAJE
 - Un livret d'information sur l'accueil à domicile en direction des familles
 - Un flyer Pôle ressources Handicap, format diffusable aux familles et aux assistants maternels
 - Les "actes" de la journée départementale Petite enfance du 19/10

- Création d'une lettre sur l'accueil individuel
 - Outil de réseau, d'échanges d'expériences
 - Outil de valorisation du métier d'assistant maternel auprès des familles

- Amorcer la réflexion autour de la création de la plate-forme
La 1ère étape consiste en la réalisation d'un état des lieux du contenu de cet outil. Les trois services de communication pourront ensuite accompagner la CDAJE dans la définition de l'outil. Pour sa réalisation, la CDAJE devra s'adjoindre du concours d'un prestataire extérieur.

- Diffuser de l'information ciblée par voie de presse et appui sur les radios locales.

E. LACOMBE propose également de pouvoir diffuser de l'information via les supports des associations locales qui peuvent directement toucher les familles. Cette proposition est également retenue par la CDAJE.

PROTOCOLE DE SOINS DES ASSISTANTS MATERNELS

Etant donné l'absence des représentants de la PMI et du réseau des RAM excusés pour cette réunion, ce sujet est reporté à la prochaine séance de la CDAJE.

POINT SUR LES ACTIONS DE SOUTIEN A LA FONCTION PARENTALE

Une priorité pour la Branche Famille – présentation O. FAURY

Une des ambitions de la branche Famille pour la nouvelle COG réside dans les actions de soutien à la parentalité.

Plusieurs orientations s'en dégagent, dont la consolidation de l'offre globale de service, la gouvernance, les parcours spécifiques des personnes et les réflexions sur les CLAS (la CAF07 fait partie du comité de pilotage national réfléchissant à la réforme de la prestation de service des CLAS) et sur les LAEP (réflexion sur une meilleure solvabilisation des LAEP pour favoriser leur développement).

Point d'étape sur les actions en Ardèche – présentation G. TORRES

Pour rappel, le diagnostic « Parentalité » réalisé en 2012 a permis de mettre en place un plan d'actions s'appuyant sur les besoins et les attentes des parents ardéchois et conduit avec les différents partenaires (*le diagnostic est joint au compte-rendu*).

Concernant le site Internet Parents07, on note 500 à 600 consultations par mois – celles-ci sont en augmentation. Une communication ad hoc permettrait d'accompagner la connaissance de ce site auprès des familles.

Un des objectifs du Contrat Enfance Départemental est la formalisation d'un réseau départemental Parents 07 et de ses comités locaux couvrant l'ensemble de l'Ardèche. Cet axe local est essentiel pour accompagner la structuration d'une politique en la matière, via l'identification de ressources locales comme appui potentiel (à travers les centres sociaux par exemple).

Enfin, un travail s'amorce autour d'une réflexion sur la mise en place d'une charte qualité Parentalité à l'échelle du Département qui s'inscrirait dans la même lignée que les chartes de la CDAJE. Un premier travail d'ordre méthodologique est actuellement conduit avant d'engager une réflexion sur le fond associant les acteurs de la parentalité – l'avancée de la réflexion sera suivie par la CDAJE.

INFORMATIONS PARTENARIALES

La Convention d'Objectifs et de Gestion – présentation E. ROUIT et O. FAURY

Une nouvelle COG a été signée pour la période 2013/2017 et se donne de nouvelles ambitions. Ceci, dans un contexte de gestion complexe, notamment induit par mouvements de personnel.

Une des spécificités de la COG est la volonté d'appréhender les problématiques des personnes dans leur globalité afin de réduire la segmentation et avoir une approche globale des besoins des familles.

Une volonté également d'équilibrage dans cette nouvelle COG, et ce, à deux niveaux : au niveau et entre les Départements, au niveau et entre les territoires.

Dans le cadre du rééquilibrage territorial de l'offre d'accueil du jeune enfant, le territoire ardéchois a fait l'objet d'un ciblage à partir de critères définis au niveau national (taux de couverture en accueil du jeune enfant 54% - potentiel financier de la commune par habitant 966€ - revenu net moyen déclaré par foyer fiscal 21 197 €). Il en découle le classement des communes en trois zones prioritaires (Z1 : les trois critères – Z2 : taux de couverture et un des 2 autres critères – Z3 : seulement le taux de couverture). Le classement des communes en zones prioritaires se fait également à partir d'autres critères comme le nombre d'enfants (Cf. *Cartographie – powerpoint Diapo 18*).

La réforme de la PSU constitue également un axe important de la nouvelle COG, dans l'objectif d'une accessibilité à tous et de mixité sociale. Les évolutions de la PSU proposées :

- au titre de l'investissement : créer les conditions matérielles favorables à la bonne application de la PSU (aides à l'investissement pour la construction d'une cuisine ou achat de matériel, pour la construction, l'aménagement ou la mise aux normes d'un espace de stockage pour les couches, pour l'achat de logiciels de gestion et de badgeuses)
- au titre du fonctionnement : mieux financer les structures qui offrent un meilleur service par rapport aux autres (montants de PSU modulés en fonction du service rendu : la fourniture des repas et des couches ; le degré de convergence entre heures facturées et heures réalisées mesuré par le taux de facturation)

Pour le détail de cette intervention – Cf. deux documents joints au compte-rendu « COG et Petite Enfance » et « REFORME DE LA PSU ».

Le schéma social départemental Enfance, Santé, Famille – présentation G. LEBLANC

Le renouvellement des schémas sociaux départementaux pour la période 2014/2018 se fonde sur trois principes fondamentaux : la solidarité, la proximité et l'innovation. Adoptés par l'Assemblée départementale le 16 décembre 2013, ils se déclinent en axes transversaux et en axes thématiques.

Neuf orientations transversales composent ainsi les nouveaux schémas :

- Une action sociale au plus près des habitants (soutenir le développement social local, structurer et développer les nouvelles intercommunalités sociales, élaborer des contrats locaux « accueil services publics »)
- Des besoins sociaux à mieux appréhender (développer et structurer l'analyse des besoins sociaux sur les territoires, développer un observatoire interne et partagé)
- Des pratiques sociales renouvelées (réduire le non-recours aux droits, développer les actions collectives, prendre en compte les droits culturels dans la pratique sociale)
- La prise en compte de nouveaux enjeux de santé publique (lutter contre la désertification médicale...)
- Le développement des services sociaux numériques (fluidifier les démarches et les processus...)
- Une mobilité renforcée et adaptée (transports à la demande pour les personnes à mobilité réduite, un permis pour l'emploi...)
- Une place pour chaque jeune dans la société (sécuriser les parcours des jeunes en situation de grande précarité...)
- Culture et lien social (favoriser l'accès aux livres pour les tout-petits, poursuivre la démarche « Culture e(s)t lien social »...)
- Les défis du logement pour les publics fragilisés (favoriser l'accès et le maintien au logement pour les ménages les plus démunis...)

S'agissant des politiques thématiques, en matière d'accueil du jeune enfant, le schéma reprend les différentes actions du Contrat Enfance Départemental, inscrites dans un partenariat renouvelé et affirmé.

POLE RESSOURCES HANDICAP : BILAN 2013 ET PERSPECTIVES 2014

Eléments de bilan 2013 – présentation C. MAZOYER

Six journées de sensibilisation ont été organisées en direction des professionnelles d'EAJE et de RAM. Ces journées ont réellement permis de mieux faire connaître le Pôle ressources et son rôle, de présenter la malle handispensable et de réassurer les professionnelles sur la possibilité d'un accueil d'un enfant en situation de handicap.

Une problématique récurrente posée par les professionnelles est celle de la communication avec les familles – cet axe demandera une attention particulière.

Concrètement, le Pôle ressources a accompagné sept familles dont les enfants posaient des questions aux équipes. Sur ces sept enfants, trois sont actuellement suivis par le CAMSP.

2013 a donc permis d'être mieux identifié par les structures Petite enfance, mais également de se rapprocher des équipes de PMI de certains territoires ; des rencontres seront organisées en 2014 avec les autres équipes en UT. Les liens avec les médecins restent aujourd'hui à développer. Il est prévu de s'appuyer sur les médecins de CAMSP pour arriver à les informer (une réunion à venir sur Annonay et un projet en cours sur Tournon).

Les perspectives 2014 – présentation C. MAZOYER

- La communication : création d'un flyer à l'attention des familles et des assistants maternels
- Des suites possibles aux journées de sensibilisation :
 - rencontre des équipes de crèches (amorcée lors d'une journée pédagogique sur Privas) et des RAM (amorcée lors d'une rencontre inter-RAM en présence d'assistant maternel dans le sud de l'Ardèche)
 - intégration de la présentation du Pôle ressource dans le module de formation de 3 heures consacré au handicap dans le cadre de la formation obligatoire des assistants maternels délivrée par le Conseil général
 - organisation de soirées à thèmes par secteurs (2/ an)
- L'information des familles sur les possibilités d'accueil en EAJE (collectée via l'outil charte qualité EAJE pour une diffusion sur mon-enfant.fr)
- Le suivi de la malle Handispensable (réservation quasi-bouclée sur l'année)
- La poursuite du rapprochement avec la PMI

Question :

- Est-ce que la malle Handispensable peut être utilisée dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires ?

Réponse apportée :

- La malle a pour l'instant un public cible, celui des structures Petite enfance. Un autre outil pourrait être envisagé dans le cadre spécifique de la réforme à l'attention des écoles et des différents intervenants.

INITIATIVE 1 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES SUR LE TERRITOIRE DES GORGES DE L'ARDECHE

Présentation du projet global – Par B. COMPAGNON coordinatrice Enfance Jeunesse

Voir powerpoint joint au compte-rendu pour le détail de cette initiative.

INITIATIVE 2 : LE PROJET PASSERELLE ALSH/EAJE A BOULIEU LES ANNONAY

Présentation du Projet – Par B. CLOT directrice de l'EAJE de Boulieu-les-Annonay

Voir powerpoint pour le détail de cette initiative.

Plusieurs initiatives de ce type émergent sur le nord du Département. Il semble opportun de créer un protocole partagé DDCSPP/ PMI afin de poser un cadre pour ces projets.

QUESTIONS DIVERSES ET PROJET D'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE CDAJE

Questions diverses

L'arrêté du Président du Conseil général fixant la composition de la CDAJE arrive à son échéance le 8 mars 2014. La CDAJE, conformément au Code de l'Action Sociale et des Familles verra sa composition évoluée.

Les membres de la CDAJE concernés par les articles donnant mandat pour une durée de trois ans renouvelable seront donc contactés à ces fins. Lors de la prochaine réunion de la CDAJE, la nouvelle composition devrait être arrêtée et une nouvelle assemblée installée.

Ordre du jour de la prochaine CDAJE

Plusieurs points sont dès à présents fléchés pour la prochaine séance : un point sur le fonctionnement des MAM, un point d'étape de la sous-commission « Insertion et accueil du jeune enfant » selon avancées des travaux, le protocole de soins des assistants maternels, une présentation de la malle à Terre.

La prochaine séance aura lieu le **jeudi 11 septembre à 9h00 à Privas.**

Laetitia SERRE, Présidente de la CDAJE	Alain VIALLE, Vice-président de la CDAJE
---	---

Participation aux frais d'accueil d'enfants de moins de 6 ans pour les familles ayant recours à la garde à domicile en mode prestataire

Objet

Attribution d'une aide financière aux frais de garde d'enfants de moins de 6 ans.

Bénéficiaires

Les familles ardéchoises confiant la garde de leur enfant de moins de 6 ans à une structure proposant le service de garde à domicile en mode prestataire (titulaire d'un agrément « Qualité » pour les moins de 3 ans et d'un agrément « Simple » pour les plus de 3 ans) adhérente à une annexe de la démarche qualité initiée par la CDAJE.

Conditions d'attribution

- Quotient familial mensuel inférieur ou égal à 450 €
- Aide attribuée seulement sur des horaires atypiques (avant 8h30 et après 18h00) ou en complément d'un autre mode d'accueil (accueil collectif, accueil individuel, école)
- Aide attribuée pour un recours à 80h maximum par mois de garde à domicile

Nature

Le montant de l'aide mensuelle est fixé à 15% du reste à charge de la famille (après déduction de la participation de la CAF ou de la MSA). Chaque famille doit assurer au minimum 15% du coût de l'accueil.

Le montant de cette aide est majoré de 10% pour les familles dont l'enfant présente un handicap.

Pièces

Imprimé intitulé « Aide aux frais de garde d'enfants de moins de 6 ans en garde à domicile par l'intermédiaire d'un prestataire » rempli par la famille.

Copie de la facture mensuelle délivrée par le prestataire.

Justificatif du montant versé par la CAF ou par la MSA.

Dernier justificatif du quotient familial de la CAF ou de la MSA.

Renseignements

Conseil général de l'Ardèche

Direction Adjointe Santé-Famille

Références

Délibération n° du Conseil général du